

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00720200205224

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIÈRE

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

À Lachapelle s/s Aubenas le 5 février 2020

Monsieur Jean-Roger DURAND
LE PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00718117359001	Adjoint administratif territorial	Agent comptable Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	COMM DE COMM RHONE CRUSSOL 2 07500 Guilherand-granges	19/11/2018	00720181127268
V00719054059001	Rédacteur	Gestionnaire RH Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps complet	COMM DE COMM RHONE CRUSSOL 2 07500 Guilherand-granges	01/06/2019	00720190603024
V00719113084001	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmière coordinatrice Plus de détail	La date de recrutement a changé	Temps complet	EHPAD LA CLAIRIERE 07430 Davezieux	16/12/2019	00720191114324